



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_122

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 048-214800393-20230926-D_2023_122-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Rénovation éclairage public Programme de sobriété et d'efficacité énergétique

Messieurs Jérôme Jacques et Manuel Pagès rendent compte de leur rencontre avec le SDEE de la Lozère pour les travaux de modernisation de l'éclairage public dans le cadre du programme de sobriété et d'efficacité énergétique initié par le SDEE. Les travaux consistent au remplacement de 163 lanternes énergivores dont 5 sans comptage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ce programme estimé à 102 779,20 € HT avec un étalement des travaux sur une période de trois ans.

PREND NOTE de la participation du SDEE à hauteur de 33 100 €, soit un reste à charge pour la commune de 69 679,20 € HT (90 235,04 € TTC).

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX